



académie
Bordeaux

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pyrénées-Atlantiques



Contact : eip64@ac-bordeaux.fr

Projet Pédagogique Personnalisé –E.I.P.–

(cf. circulaire n° 2009-168 du 12-11-2009)

Livret de suivi de l'élève intellectuellement précoce

Le comprendre pour mieux l'accompagner

Ce livret a été conçu par la commission départementale -chargée de l'information et de l'accompagnement des enseignants et des familles au regard de la scolarisation des élèves intellectuellement précoces- des Pyrénées Atlantiques à partir :

- du livret de la DSDEN de Haute-Savoie,
- du document du MÉN / Éduscol / « Scolariser les élèves intellectuellement précoces » septembre 2013),
- de l'ouvrage « Scolariser l'élève intellectuellement précoce » JM Louis et F. Ramond chez Dunod 2007).

Documents téléchargeables: <http://web.ac-bordeaux.fr/dsden64/index.php?id=2071>

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Ce livret est délivré à :

- l'élève et sa famille,
- ses enseignants,

quand le diagnostic de son haut potentiel a été posé par un psychologue et que la situation a été validée par le psychologue de l'établissement.

Il sera dûment renseigné lors d'une réunion de l'équipe éducative.

peut être sollicitée :

- par les personnels de l'éducation nationale comme par les parents,
- par courriel eip64@ac-bordeaux.fr.

afin notamment de :

- aider les établissements et les enseignants, entre autres en leur proposant des modalités concrètes d'accompagnement;
- écouter et conseiller les élèves et leurs parents;
- animer des formations et des séances d'information.

Il permet la vigilance nécessaire à une scolarité réussie.

Il doit faciliter le dialogue entre l'établissement scolaire et la famille, pour cela il accompagnera l'élève tout au long de son cursus scolaire.

OBJECTIFS du LIVRET pour L'ÉLÈVE et SES ENSEIGNANTS :

- > Faire connaître sa particularité face aux apprentissages scolaires
- > S'appuyer sur ses points forts
- > Identifier ses difficultés et permettre à ses enseignants de mettre en place les adaptations pédagogiques nécessaires à sa réussite scolaire

► EIP: définition

L'élève intellectuellement précoce (EIP), nommé aussi HPI (haut potentiel intellectuel), est un enfant qui possède un potentiel intellectuel certain, mais dont les processus d'apprentissages présentent certaines particularités.

POINTS DE REPÈRES NON EXHAUSTIFS

(un même enfant ne montre pas forcément toutes ces caractéristiques)

- Il est peut être en avance pour CERTAINS apprentissages.
- Il a un fonctionnement intellectuel particulier, une personnalité singulière.
- Il a un fonctionnement émotionnel intense et riche.
- Il met de l'affectif partout, tout le temps (hypersensibilité, hyperesthésie, « éponge émotionnelle », « écorché vif ») sans toujours le montrer.
- Il a un sens critique très développé en toutes circonstances y compris face à lui-même.
- Il argumente en permanence.
- Il a un sens aigu de la justice.
- Il a un besoin vital de mettre du sens aux apprentissages.
- Il a une curiosité insatiable.

Attention à la présence possible de troubles associés: dyslexie, dyspraxie, troubles attentionnels, syndrome d'Asperger, dépression, ...

La précocité peut avoir pour conséquences :

- Une mauvaise estime de soi
- Un comportement agité
- Des difficultés scolaires voire de l'échec scolaire

► Historique de l'enfant

À remplir par le psychologue de l'établissement scolaire et le médecin de l'éducation nationale le cas échéant.

[Annexer cette page revue lors du renouvellement de bilan]

Bilan psychologique passé le :

Professionnel(s) et coordonnées :

Détail des points forts révélés par le bilan (qui seront nécessaires au choix des aménagements et adaptations pédagogiques):

Détail des points faibles révélés par le bilan (modifiables et non modifiables / nécessaires au choix des aménagements et adaptations pédagogiques):

► Points d'appuis et difficultés repérés

(Extrait du document du MIEN/Éducol / « Scolariser les élèves intellectuellement précoces » septembre 2013)

Ce tableau rassemble quelques observables en lien avec le haut potentiel intellectuel. / Modifiez si besoin les niveaux de classe ci-dessous, pour indiquer celui de l'élève.

[illegible]

► Dispositifs mis en place

Modifiez si besoin, dans les tableaux ci-dessous, les niveaux de classe pour indiquer celui de l'élève.

<u>Au niveau de l'école / de l'établissement :</u>	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6è	5è	4è	3è	...
Accélération du parcours / fluidité du parcours (cf. circulaire 2014-068 et décret 2014-1377)													
Scolarisation en cours multiple													
Décloisonnement par matière													
Personne référent dans l'établissement –indiquer son nom- (dialogue, écoute, rencontres courtes mais régulières...)													
Ateliers de besoins (spécifiques EIP ou non) / accompagnement personnalisé ...													
Accès à la BCD/CDI facilité													
Prise en compte de ses affinités lors des constitutions de groupes (IDD, ateliers de besoins, classe ...) pour donner à l'élève un sentiment de sécurité													
Contrats personnalisés (travail, comportement...)													
Réunions de régulation pour impliquer l'élève dans son suivi (l'associer en permanence en donnant des échéances temporelles précises, bilans intermédiaires...)													

► Dispositifs mis en place : au niveau de la classe

Adaptations pédagogiques pour l'EIP

(à partir de l'ouvrage : « Scolariser l'élève intellectuellement précoce » JM Louis et F. Ramond chez Dunod 2007)

Contractualiser la relation pédagogique:

- être garant d'un cadre rigoureux avec des limites non négociables mais explicitées, pour éviter l'escalade d'angoisses en lien avec la toute-puissance, tout en maintenant la confiance.
- impliquer l'élève dans son suivi, l'associer en permanence régulièrement en donnant des échéances temporelles précises : définir des moments pour faire le point face aux dispositions prises et valoriser les réussites.
- rechercher et développer les centres d'intérêt personnel pour éviter l'ennui

I – Expliciter les contenus pour limiter les effets de l'implicite

Leviers pédagogiques	Penser à :	PS	MS	GS	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2	6°	5°	4°	3°
- Expliciter les consignes, les symboliser, les schématiser - Recentrer l'élève sur les informations prioritaires utiles à l'activité.	- Faire reformuler l'élève - Inviter l'élève à utiliser des outils référents												
- Donner du sens, contextualiser les savoirs	- Faire chercher dans leur vécu quotidien dans quelles situations les connaissances peuvent être utilisées. - Expliquer l'origine des savoirs (Qui a inventé le théorème, pourquoi ...?) - Relayer sur des recherches complémentaires ultérieures												
- Être attentif à expliciter le pourquoi des choses et dire à quoi cela peut servir (ne pas se sentir déstabilisé par des questions non prévues ou connaissances importantes de l'élève)													
- Mettre des mots sur le ressenti avant de commencer le travail. (Ne pas interpréter un « ah ! ça je l'ai déjà fait » comme de la mauvaise volonté ou de la provocation) - Savoir réagir au « Je ne sais pas ... » ou au « Je sais déjà ... » - Ne pas penser à la place de l'élève ce qui doit être simple ou difficile pour lui.	- Annoncer « C'est un exercice qui peut vous paraître difficile ... » « Cela peut vous paraître répétitif, inutile, fatigant ... » « mais, ça va vous permettre de... » - Faire expliciter « Qu'est-ce que tu ne sais pas ... ? » ou « Qu'est-ce que tu sais déjà ? » et lui faire verbaliser ses démarches												

II - Favoriser l'attention

- ▶ L'attention s'éduque: elle est liée au sens de l'activité et à la mise en projet
- ▶ Instaurer un climat de classe qui favorise la concentration

Propositions pédagogiques

[illegible]

Situations de classe	Propositions pédagogiques	P	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6°	5°	4°	3°
- Situations collectives d'écoute, de discussion où l'EIP a sans cesse envie de partager ses savoirs ou de questionner le thème complet.	- Tempérer l'expression orale de « celui qui sait tout » sans le décourager de prendre la parole : définir avec lui le nombre de prises de paroles maximum et lui proposer de répondre par mots clés, dessins, schémas ... à donner au professeur. - Optimiser la place de l'élève dans la classe.	S						1	2				
- Correction collective dirigée par l'enseignant. L'EIP supporte difficilement le retour sur les erreurs commises.	- La correction collective n'est pas toujours nécessaire : organiser la correction par groupe de besoins ou en autonomie avec les outils adaptés ou avec un tuteur.												
- L'élève maîtrise déjà le contenu du cours	- Instaurer une réelle différenciation pour adapter le parcours : écouter les phases de découverte. - Proposer des formes de travail individualisées plus approfondies. - Lui proposer d'être tuteur.												
- L'EIP a souvent une mauvaise image de lui-même. L'EIP peut s'enfermer dans un statut dévalorisant (« d'intello » ou de mauvais élève). Le groupe peut lui aussi l'enfermer dans un statut dévalorisant. Il peut alors devenir trublion ou souffre-douleur.	- User de la pédagogie de la valorisation et de la réussite fondée sur le droit à l'erreur. Traduire une relation positive (empathie, signaux de reconnaissance, d'encouragement...) - Responsabiliser l'élève face aux apprentissages (projets et contrats personnalisés et individualisés) - Établir un contrat de communication explicite au sein de la classe.												
- Chez ces élèves le goût de l'effort n'a pas été suffisamment développé. Les attendus scolaires ne sont pas suffisamment intégrés.	- Favoriser la mise en projet des apprentissages - Expliciter les attendus.												
- Son désir d'apprendre n'est pas suffisamment alimenté.	- Favoriser la gestion mentale : apprendre à l'élève à conscientiser ses démarches et à être capable de les expliciter pour favoriser l'adhésion aux actions. (Pour plus d'informations : http://www.ifgm.org/Activites/gestion-mentale.htm) - Travailler sur les procédures personnelles et les stratégies originales (pensée créative).												

<u>Livret remis :</u>		Par le directeur ou le chef d'établissement / nom de l'établissement, signature	Signature du (des) tuteur(s) légal(aux)	Signature de l'élève
(Année N) le :				
<u>Réévalué au moins le</u> (N+1) :				
N+2 le :				
N+3 le :				
N+4 le :				
N+5 le :				
N+6 le :				
N+7 le :				
N+8 le :				
N+9 le :				
N+10 le :				
N+11 le :				
N+12 le :				
N+13 le :				
N+14 le :				